



COMPTE RENDU REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU 28/01/2019

Présents : Anne-Sophie PLANCHIN (référente), Muriel FABRE, Sophie FAVRE-REGUILLON, Séverine HOUDAYER, Jacques-Marie PLANCHIN, Sylvie SALON

Excusés : Agnès ABOULIN, Laurent DECOUST.

1 - Prochaine réunion de la commission des affaires financières et administratives

Le mardi 05 mars 2019 à 19h
au siège social : 3 bd Talabot 84000 Avignon

2- Subventions

- Concours Fondation Crédit coopératif :
 - o Abandon de cette demande de subvention car l'association n'est pas éligible : Le prix de l'inspiration ESS auquel l'association pourrait postuler s'adresse à des **structures de dimension locale de l'ESS** (associations, coopératives, mutuelles, fondations et autres entreprises de l'ESS) ayant **au moins 1 an d'existence**. Notre association est encore trop jeune.

- Il faut faire des recherches pour trouver d'autres pistes de soutien financier.

3- Reçu fiscal

Les dons réalisés au profit d'associations reconnues d'intérêt général peuvent faire l'objet d'une réduction d'impôts de 66%.

Avant de délivrer des reçus fiscaux, il faut vraiment être sûr à 100% que notre association est habilitée.

L'administration fiscale a mis en place une procédure, le rescrit fiscal, permettant aux associations de s'assurer de leur statut d'intérêt général, et donc de garantir à leurs donateurs la défiscalisation de leurs dons.

Pour obtenir l'agrément de l'administration, il faut envoyer un dossier complet et attendre la réponse au maximum six mois.

Pierre Jean RICARD a déposé le dossier de demande de rescrit fiscal au service des impôts mi-novembre 2018 (pas de récépissé de dépôt remis).

Nous sommes en attente de la réponse.